

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**Séance du 10 octobre 2023**

**Le Conseil de Communauté :**

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE  
LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

approuve le procès-verbal de la séance du  
6 juillet 2023

**Point 2. DÉSIGNATION**

**2.1- Remplacement d'un Conseiller  
communautaire pour la commune de Merxheim  
à la suite de démission**

- pourvoit au remplacement de Monsieur Patrice Fluck et désigne Madame Sylvie Schruoffeneger en tant que Conseillère communautaire titulaire et Monsieur Gérard Kammerer en tant que Conseiller communautaire suppléant pour la Commune de Merxheim
- procède aux désignations se rapportant aux commissions et organismes extérieurs

**Point 3. FINANCES**

**3.1- Admission en non-valeur 2023**

prononce une admission en non-valeur pour les créances suivantes :

➤ Budget Assainissement

Redevances et divers, pour 3 111,10 euros

➤ Budget Pépinière d'entreprises

Loyers, prestations et divers, pour 661,22 euros

➤ Budget Environnement

RIOM, pour 67 552,86 euros

**3.2- Mise en place de l'autonomie financière  
des Budgets Annexes au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

valider la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'un compte au Trésor distinct pour les Budgets Annexes Assainissement, Pépinière d'entreprises, Environnement et Camping Le Florival

**3.3- Souscription de lignes de trésorerie**

- retient l'offre de la Caisse d'Épargne pour la ligne de trésorerie du Budget Eau potable (400 000 euros), soit la ligne de trésorerie avec le taux d'intérêt €STR + marge de 0,9 %

- retient l'offre de l'Agence France Locale pour la ligne de trésorerie du Budget Environnement (2 500 000 euros), soit la ligne de trésorerie avec le taux d'intérêt ESTER + marge de 0,25 %
- retient l'offre de l'Agence France Locale pour la ligne de trésorerie du Budget Aires d'Activités (1 800 000 euros), soit la ligne de trésorerie avec le taux d'intérêt ESTER + marge de 0,25 %
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif aux contrats à intervenir avec les organismes prêteurs

**Point 4. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL**

**4.1- Désignation d'un représentant à  
l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA)**

- émet un avis favorable au projet de statuts modifiés de l'ADIRA
- désigne Monsieur André Schlegel, Vice-Président en charge du Développement économique, en tant que représentant de la CCRG appelé à siéger à l'Assemblée Générale de l'ADIRA
- habilite le représentant de la CCRG à, le cas échéant, présenter sa candidature aux fins de désignation en tant que membre actif du collège 2 « Autres Établissements publics intercommunaux »

**Point 5. ASSAINISSEMENT**

**5.1- Travaux de réhabilitation de la Station  
de traitement des eaux usées (STEU) – État  
d'avancement**

- acte l'état d'avancement des études en cours et le lancement des consultations s'y rapportant
- valide les plannings de réalisation
- valide le programme de travaux

**Point 6. EAU POTABLE**

**6.1- Convention de participation financière  
aux investissements nécessaires à la mise en  
sécurité de l'Unité de distribution (UDI) de  
Merxheim-Gundolsheim**

- autorise Monsieur le Président à signer la convention

- valide la réalisation de l'opération, pour un coût estimé à 170 000 euros HT

#### **Point 7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

##### **7.1- Reconstitution du dispositif de chèques-cadeaux au profit des commerçants de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour l'année 2023-2024**

- prend connaissance du bilan et des statistiques de l'opération 2022-2023
- valide la convention de chèques-cadeaux à conclure avec Les Vitrines de Guebwiller
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de chèques-cadeaux ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération
- valide l'attribution d'une subvention de 3 750 euros aux Vitrines de Guebwiller pour la mise en œuvre du dispositif de chèques-cadeaux

#### **Point 8. ENVIRONNEMENT**

##### **8.1- Mission Eau Guebwiller-Rouffach – Révision de la convention pour la refacturation des frais liés aux plans d'action annuels**

- valide la version révisée de la convention de refacturation des frais liés aux plans d'action de la Mission Eau
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à cette opération

##### **8.2- Mission Eau Guebwiller-Rouffach – Engagement de la collectivité dans la nouvelle convention de partenariat 2023-2027 pour la mise en place de contrats de résultats territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau (SENS 2027)**

- valide l'engagement de la collectivité formalisé par la nouvelle convention SENS 2023-2027
- autorise Monsieur le Président ou, par délégation, Madame la Vice-Présidente en charge de l'Environnement et Présidente de la Mission Eau, à signer la convention et tout document afférent à cette opération

##### **8.3- Révision du règlement de la déchèterie de Buhl et des tarifs des dépôts de déchets amiantés**

- valide la nouvelle grille tarifaire
- entérine les modifications du règlement de déchèterie ainsi que la mise à jour de la fiche de renseignements des apports des déchets amiantés en conséquence
- valide la mise en application de ces modifications au 1<sup>er</sup> novembre 2023

#### **Point 9. AMÉNAGEMENT**

##### **9.1- Débat sur les Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (ZADER)**

prend acte du débat sur les ZADER présentées, avant transmission aux communes

##### **9.2- Modalités de mise en œuvre d'une concertation avec la population dans le cadre de la définition de Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (ZADER)**

- organise la concertation publique
- valide les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public
- transmet le bilan de la concertation à son issue à chaque commune membre
- habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure

#### **Point 10. MOBILITÉ**

##### **10.1- Partenariat et aide financière au covoiturage – Substitution d'entité juridique et changement d'application**

- autorise Monsieur le Président à signer :
  - ✓ un avenant à la convention de partenariat du 17 juillet 2023 formalisant le changement d'entité juridique de Klaxit SAS par Comuto SA, sous réserve de l'approbation d'un traité de fusion dont l'effet est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2024
  - ✓ un avenant à la convention d'aide financière du 17 juillet 2023 formalisant le changement d'entité juridique de Klaxit SAS par Comuto SA, sous réserve de l'approbation d'un traité de fusion dont l'effet est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et signer tout document lié à la mise en œuvre de la présente délibération

#### **Point 11. PETITE ENFANCE**

##### **11.1- Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2023-2027 et tout document y afférent

#### **Point 12. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

##### **12.1- Programme et budget 2024 du Pays d'art et d'histoire**

- approuve le programme des actions du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2024

- approuve le budget s'y rapportant et inscrit la dépense correspondante au Budget Général
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux actions précitées ainsi que la convention de financement avec la Drac Grand Est pour l'année 2024

### Point 13. HABITAT

#### 13.1- Dispositif de prime de sortie de vacance hors OPAH-RU

- valide le règlement de prime de sortie de vacance, pour une enveloppe de 6 000 euros par an
- habilite Monsieur le Président à en faire application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023

#### 13.2- Logements sociaux – Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (Caleol)

prend acte que Monsieur le Président siège de droit en tant que représentant de la CCRG aux Commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements des bailleurs présents sur le territoire et que son représentant est Monsieur Jean-Luc Galliath, pouvant être appelé à le suppléer

### Point 14. SERVICES TECHNIQUES / DÉVELOPPEMENT

#### 14.1- Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)

- valide le partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la signature du Contrat de Territoire Eau et Climat sur la période 2024-2028
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat et tout document s'y rapportant

### Point 15. RESSOURCES HUMAINES

#### 15.1- Création de postes

- crée les postes suivants, avec effet au 15 octobre 2023 :
  - ✓ trois postes d'Agent technique à temps complet pour les besoins des Services Techniques
  - ✓ deux postes d'Agent social à temps complet
  - ✓ deux postes de Technicien supérieur principal de 1<sup>er</sup> classe à temps complet
  - ✓ un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet
  - ✓ un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet

- ✓ un poste de Technicien territorial
- ✓ un poste de Responsable du service Environnement et Déchets
- ✓ un poste d'Agent de développement Responsable du Camping intercommunal
- ✓ un poste de Chargé de Mission de protection des eaux souterraines
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets Général, Assainissement et Eau potable, Environnement de l'exercice 2023

#### 15.2- Mandat spécial de déplacement au Salon des équipements de l'hôtellerie de plein air (SETT 2023)

- autorise Monsieur le Président à signer l'ordre de mission et la note de frais correspondant au déplacement de Madame Angélique Muller
- affecte la dépense correspondante au Budget Camping

#### 15.3- Contrat groupe d'assurance statutaire (contrat 2024-2027)

- adhère au contrat groupe d'assurance statutaire Groupama Grand Est/Siaci Saint Honoré, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, selon les conditions suivantes :
  - ✓ régime du contrat : capitalisation
  - ✓ préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois
  - ✓ durée du contrat : quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
  - ✓ agents affiliés à la CNRACL – Indemnisation journalière 100 %
  - ✓ choix de garanties, conformément au tableau ci-après :

	Décès	AT/M	LM/L	Maternité	MO	Taux cumulé	Coût annuel
Franchise (jours)	0	30	30	0	30		
Taux de cotisation	0,20	0,54	1,66	0,54	1,29	4,23 %	83 292 €

Base de calcul : masse salariale 2022 assurée pour 1 969 079 euros.

Les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (soit environ 1670 euros), viennent en supplément des taux d'assurance précités. Ils seront formalisés par le biais d'une convention.

- autorise Monsieur le Président à signer tout document pour l'exécution du contrat, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion
- inscrit la dépense aux Budgets Général, Assainissement, Eau potable, Pépinière d'entreprises, Environnement et Camping de l'exercice 2024

**Point 16. INFORMATIONS – LANCEMENT/ DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS**

**16.1- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2023**

est informé que la répartition de droit commun aboutit aux prélèvements suivants :

(en €)	2022	2023
<b>CCRG</b>	121 241	101 191
Bergholtz	4 203	3 590
Bergholtz-Zell	1 630	1 381
Buhl	14 632	12 398
Guebwiller	55 085	46 566
Hartmannswiller	2 366	2 043
Issenheim	22 102	18 607
Jungholtz	3 684	3 137
Lautenbach	6 689	5 697
Lautenbach-Zell	3 671	3 115
Linthal	2 690	2 295
Merxheim	9 764	8 309
Murbach	778	666
Orschwihr	4 494	3 859
Raetersheim	4 631	4 075
Rimbach	591	527
Rimbach-Zell	1 039	914
Soultz	38 462	32 801
Soultzmatt-Wintzfelden	12 226	10 361
Wuenheim	3 198	2 748
<b>Total</b>	<b>313 176</b>	<b>264 280</b>

**16.2- Pays d'art et d'histoire – Convention avec l'Université de Haute-Alsace**

est informé qu'une convention de partenariat, sans incidence financière, a été rédigée pour une durée de cinq ans (2023-2028)

**16.3- Nouveau Président-Directeur Général de FloRIOM SPL**

est informé que lors du Conseil d'Administration de FloRIOM SPL du 31 juillet 2023, Monsieur Yves Coquelle, Maire de Buhl, a été désigné, à compter du 31 août 2023, Président-Directeur Général de FloRIOM SPL

**16.4- Lancement/dévolution de marchés publics**

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO